

**FMF**Fédération
des Médecins
de FranceConstruire
l'Avenir de la
Médecine
Libérale

Monsieur Frédéric-Paul MARTIN
Président de la Commission
de Recours Amiable
URSSAF
36 Rue de Valmy
93100 MONTREUIL

Présidente

Patricia LEFEBURE
patricia.lefebure@wanadoo.fr

Vice-Présidente

Représentant les MEP
Madeleine BARBA
barbamadeleine@wanadoo.fr

Vice-Président

Représentant les Généralistes
Frédéric VILLENEUVE
frederic.villeneuve.fmf@gmail.com

Vice-Président

Représentant les Spécialistes
Bernard HUYNH
bernardhuynh@gmail.com

Vice-Président

Représentant les PTL
Jean-Pierre FUSARI
jpfusari@free.fr

Secrétaire Général

Bassam AL NASSER
bassam.alnasser@yahoo.com

Secrétaire Général

Alain EKEUH
ekeuhalain@yahoo.fr

Secrétaire Général

Djilali SAÏCHE
chetoua@hotmail.fr

Trésorier

Richard TALBOT
richard.talbot@fmfpro.org

Trésorière adjointe

Anne CRIQUET-HAYOT

Lettre Recommandée avec Avis de Réception

Objet : Saisine de la Commission de Recours Amiable (CRA) de l'URSSAF concernant l'exonération de la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) pour les membres du Syndicat des Médecins de la CSMF.

Monsieur le Président,

Nous vous adressons ce recours pour exprimer notre profonde préoccupation et contester formellement la décision de l'URSSAF suivant un contrôle effectué en 2023 auprès de la Médicale de France.

Cette décision stipule que l'exonération de la TSA sur la garantie incapacité est désormais limitée exclusivement aux adhérents de la CSMF, syndicat signataire du contrat de groupe avec la Médicale de France.

Cette mesure crée une discrimination manifeste et empêche une concurrence équitable, en incitant indirectement les médecins à adhérer à un unique syndicat, en l'occurrence la CSMF.

Une telle situation va à l'encontre du principe de libre choix du médecin et du respect de la diversité syndicale. De plus, l'absence d'information préalable aux autres syndicats par l'URSSAF quant à cette mesure accentue le caractère inéquitable et anticoncurrentiel de cette décision.

En conséquence, la FMF sollicite votre intervention pour abroger cette mesure discriminatoire.

Nous demandons que l'exonération de la TSA soit étendue à tous les adhérents des syndicats représentatifs, ou à défaut, qu'elle soit supprimée pour tous.

Cette action permettrait de restaurer l'équité et la liberté de choix pour tous les médecins, indépendamment de leur affiliation syndicale.

Nous vous prions donc de bien vouloir examiner notre recours avec



FMF Fédération
des Médecins
de France

Construire
l'Avenir de la
Médecine
Libérale

attention et de reconsidérer la situation dans l'intérêt de tous les professionnels concernés.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Docteur Patricia LEFEBURE
Présidente